Etablissement primaire
de Nyon Léman

Règlement en salle ACT

En signant le règlement ci-dessous, l'élève s'engage à :

- Venir en classe avec son agenda
- Venir en classe avec ses pantoufles
- Venir en classe avec les cheveux attachés

- Respecter les **consignes** données par l'enseignante

- Respecter le **matériel** :
 - Ranger le matériel à sa place
 - Rendre le matériel en l'état
 - Utiliser le matériel pour son propre usage

- Respecter les consignes de **sécurité** en lien avec le matériel
 - Les machines à coudre
 - Les ciseaux
 - Les poinçons
 - Les aiguilles
 - Le fer à repasser
 - Le pistolet à colle

En cas de dégradation, l'élève aura une sanction et les parents devront s'acquitter des dommages causés.

Pour indication, les montants en matériel de la machine à coudre varient entre 16.90 frs et 1'200 frs.

La doyenne chargée de direction



Estelle Despond